



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-208

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 19 avril 2021

Ottawa, le 18 juin 2021

CKRT-TV Itée

Rivière-du-Loup (Québec)

Dossier public de la présente demande : 2021-0194-7

CKRT-DT Rivière-du-Loup et ses émetteurs – Modification de licence relative à la couverture des Jeux olympiques de Tokyo 2020

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CKRT-TV Itée (CKRT-TV) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision traditionnelle de langue française CKRT-DT Rivière-du-Loup (Québec) et de ses émetteurs¹ afin d'obtenir la suspension temporaire de la condition de licence relative à la programmation locale au cours de la diffusion des Jeux olympiques de Tokyo 2020². Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Le Conseil note qu'en tant qu'affiliée de la Société Radio-Canada (SRC), CKRT-TV doit diffuser la programmation des Jeux olympiques lorsqu'elle est diffusée par le réseau SRC. Par conséquent, la programmation normale de CKRT-DT sera interrompue lors des Jeux olympiques de Tokyo 2020. Le titulaire a donc demandé la même suspension temporaire que celle approuvée par le Conseil à l'égard des stations de la SRC dans *Diverses stations de télévision traditionnelle de langues française et anglaise – Modifications de licence relatives à la couverture des Jeux olympiques de Tokyo 2020*, décision de radiodiffusion CRTC 2021-204, 16 juin 2021.
3. Le Conseil est d'avis que la demande de CKRT-TV est appropriée considérant son statut d'affiliée de la SRC ainsi que de l'importance de la diffusion des Jeux olympiques de Tokyo 2020 pour les auditeurs.
4. Afin de mettre en œuvre la suspension de l'exigence portant sur la programmation locale, le Conseil ajoute la **condition** suivante à la licence de radiodiffusion de CKRT-DT et ses émetteurs :

¹ CKRT-DT-1 Baie-Saint-Paul, CKRT-DT-2 Dégelis, CKRT-DT-3 Rivière-du-Loup, CKRT-DT-4 Cabano, CKRT-DT-5 Saint-Urbain et CKRT-DT-6 Trois-Pistoles (Québec)

² Initialement prévus pour l'été 2020, les Jeux olympiques ont été reportés à l'été 2021 en raison de la pandémie de Covid-19. Malgré ce report, l'événement s'appelle toujours les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Du 21 juillet au 8 août 2021 inclusivement, le titulaire est relevé des exigences énoncées dans la condition de licence 7 de l'annexe de *Diverses stations de télévision traditionnelle – Renouvellement de licences*, décision de radiodiffusion CRTC 2018-337, 31 août 2018.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.

